

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr. : restreinte
8 juin 2015
français
Original : anglais et français

**Comité permanent
63^e réunion**

Stratégies de solutions

Résumé

Le nombre de réfugiés, d'apatriides et de déplacés internes ne cesse d'augmenter. Les solutions traditionnelles étant difficiles à atteindre, le HCR intensifie sa recherche de stratégies globales pour toutes les populations relevant de sa compétence. Des stratégies de recherche de solutions pluriannuelles sont testées sur le terrain et des fonds supplémentaires ont été alloués à l'initiative « capital pour les solutions », qui soutient les plans de recherche de solutions globaux à long terme avec un large éventail de partenaires. Le HCR relie aussi de plus en plus son travail sur les solutions aux programmes de développement plus larges. Les partenariats étroits avec les gouvernements et les acteurs du développement sont essentiels pour résoudre les situations existantes et empêcher que les situations d'urgence futures ne deviennent des situations prolongées.

Table des matières

<i>Chapitre</i>		<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I.	Introduction	1-3	3
II.	Défis	4-7	3
III.	Nouvelles approches	8-15	4
IV.	Partenariats	16-27	6
V.	Conclusion	28-29	9

I. Introduction

1. Ce document a pour but de fournir une mise à jour sur la recherche permanente de solutions que mène le HCR en faveur des réfugiés, des apatrides et des déplacés internes. Ces dix dernières années, près de 30 millions de personnes relevant de la compétence du HCR ont pu bénéficier d'une solution, y compris par le rapatriement librement consenti et le retour, la relocalisation, l'intégration dans une nouvelle communauté, la réinstallation et l'acquisition de la nationalité¹. Malgré cela, le taux de déplacement augmente et les solutions définitives pour de nombreuses personnes relevant du mandat du HCR restent difficiles à atteindre.
2. Cette situation exige que la communauté internationale redouble d'efforts pour parvenir à des solutions. Ce document fournit un aperçu des principales évolutions intervenues dans ce domaine depuis la *Mise à jour sur les solutions* (EC/65/SC/CRP.15) présentée au Comité permanent en juillet 2014. Il traite des trois « solutions durables » traditionnelles pour les réfugiés, ainsi que des actions mises en œuvre pour permettre à toutes les personnes relevant de la compétence du HCR de parvenir à l'autosuffisance et d'apporter une contribution à la communauté dans laquelle elles vivent. Il expose en outre le travail visant à promouvoir des synergies entre d'une part l'action humanitaire, et d'autre part la planification de solutions à long terme basées sur le partenariat et le développement.
3. Le nombre de personnes déplacées de force continuant de s'accroître, des efforts plus soutenus doivent être déployés pour tenter de remédier aux causes profondes du déplacement et éviter que les nouvelles situations ne deviennent des situations prolongées. Ces responsabilités sont partagées, l'objectif étant de permettre aux réfugiés, aux apatrides et aux déplacés internes de reprendre une vie normale. Il faut pour cela œuvrer à la résolution pacifique des conflits et au maintien de la cohésion sociale pendant les situations d'urgence, ce qui peut poser les fondements de processus de réconciliation plus étendus et d'environnements propices à des solutions véritablement durables. La volonté politique des gouvernements est donc une condition préalable fondamentale de la réussite.

II. Défis

4. Le HCR a pour mandat de rechercher « des solutions permanentes au problème des réfugiés, en aidant les gouvernements² ». C'est là un rôle d'appui que l'Organisation ne peut remplir seul. Dans l'exercice de ce mandat, le HCR continue de faciliter le retour librement consenti des réfugiés, leur intégration dans de nouvelles communautés et leur réinstallation dans des pays tiers. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, le HCR travaille avec ses partenaires afin de soutenir l'apport de solutions aux déplacés internes dans le monde entier. À travers sa campagne visant à mettre fin à l'apatriodie lancée récemment³, le HCR a fixé un objectif ambitieux à la communauté internationale, à savoir : éradiquer l'apatriodie d'ici à 2024.
5. Malheureusement, jamais les solutions traditionnelles n'ont été aussi peu disponibles pour les réfugiés et les déplacés internes. Le nombre de personnes qui relèvent aujourd'hui de la compétence du HCR, y compris les réfugiés et les demandeurs d'asile, les apatrides, les

¹ Ce chiffre inclut le rapatriement librement consenti des réfugiés ; le retour et la relocalisation des déplacés internes ; l'acquisition et la confirmation de la nationalité pour résoudre les problèmes d'intégration des réfugiés et d'apatriodie ; et la réinstallation.

² Statut du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, art. 1, adopté par la Résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, 14 décembre 1950 (Annexe).

³ Cette campagne est discutée dans les documents de séance *Mise à jour sur l'apatriodie* (EC/66/SC/CRP.11) et *Stratégie du HCR en matière de communication* (EC/66/SC/CRP.14).

rapatriés et les déplacés internes, n'a jamais été aussi élevé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Et les conflits qui génèrent les plus fortes hausses des flux de déplacement ne semblent nullement s'apaiser. Le rapatriement librement consenti des réfugiés n'a jamais atteint un niveau aussi bas depuis les années 1980 : environ 400 000 réfugiés ont été rapatriés en 2013 et ce chiffre est tombé à seulement 126 800 en 2014. Bien que les déplacés internes soient plus nombreux à rentrer chez eux chaque année, la précarité de la vie dans les lieux touchés par le conflit fait que malgré les interventions humanitaires, le retour n'est souvent ni durable ni un indicateur de la capacité des rapatriés à jouir de leurs droits ou à reconstruire leur vie et leur communauté.

6. Plutôt que de retourner dans leur région d'origine, de nombreux réfugiés rapatriés et déplacés internes s'installent dans des campements informels à l'intérieur ou à proximité des zones urbaines. Les villes peuvent offrir davantage de perspectives économiques et, dans certains cas, un abri contre le conflit. Mais l'accès insuffisant aux services (y compris à l'éducation, aux soins de santé et à un environnement policier adéquat), la marginalisation économique et sociale effective des résidents et le risque de nouveaux déplacements rendent ces solutions fragiles.

7. Les deux autres solutions traditionnelles dont peuvent bénéficier les réfugiés, à savoir, la réinstallation et l'intégration sur place, ne répondent aux besoins que d'un nombre relativement restreint de personnes. Quelque 105 000 réfugiés ont été réinstallés dans un pays tiers en 2014, ce qui représente une hausse par rapport à 2013 mais ne correspond qu'à une petite fraction de la population ayant besoin d'une solution. Si des possibilités d'intégration sur place ont été mises à la disposition des réfugiés et des anciens réfugiés dans des pays de premier asile comme le Bénin, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie, le nombre de places offertes chaque année est limité.

III. Nouvelles approches

8. Les solutions traditionnelles n'étant pas encore disponibles pour la grande majorité, des millions de personnes relevant de la compétence du HCR sont restées des bénéficiaires impuissants de l'assistance humanitaire pendant des années et des décennies. Bien qu'elles soient à l'abri des effets immédiats du conflit, les communautés déplacées et apatrides vivent pendant des générations sans pouvoir planifier leur avenir ou exercer nombre de leurs droits humains. Face à cette situation, le HCR a cherché à résoudre les situations prolongées en continuant à rechercher des stratégies globales et innovantes pour toutes les populations relevant de sa compétence. L'Organisation travaille de manière proactive avec les gouvernements afin de débloquer les possibilités existantes, y compris pour les populations apatrides. Elle s'emploie aussi avec les partenaires à renforcer la résilience et l'autosuffisance des personnes déplacées à court terme, afin de préparer les réfugiés, les populations apatrides et les déplacés internes aux solutions qui deviennent possibles, quelles qu'elles soient.

9. Dans tous les cas, le HCR s'attache en priorité à travailler de manière étroite et créative avec les partenaires à la recherche de stratégies axées sur les solutions dès le début de crises de déplacement. Les instructions de planification pour la période biennale 2016-2017 ont demandé à toutes les opérations du HCR sur le terrain d'incorporer les stratégies innovantes de recherche de solutions et d'apport de protection aux plans d'opérations par pays annuels et bisannuels. L'intention est de renforcer la tendance à faire reposer la planification sur des perspectives à plus long terme. Sur le plan pratique, cette démarche doit aussi conduire à des réponses visant à mieux compléter les efforts de développement en cours et permettrait au HCR de se concentrer sur les secteurs où il est le plus efficace dans chaque contexte. Pour faciliter cette approche, un cadre pour une Stratégie de protection et de solutions pluriannuelle a été inclus dans les instructions de planification et est en train d'être testé sur le terrain en vue d'une publication finale en 2016.

10. En outre, le Groupe directeur pour les solutions⁴ a identifié des approches innovantes et aidé les opérations à élaborer des stratégies de protection et de solutions pluriannuelles et pluri-partenaires. En 2015, le HCR soutient la mise en œuvre de telles stratégies dans plusieurs opérations. Cette opération pilote sera l'occasion d'un apprentissage institutionnel permettant de mettre en évidence les ajustements nécessaires en matière de planification des solutions, d'établissement de budgets et de procédures de rapport, tout en aidant les opérations participantes à développer leurs objectifs à plus long terme.

11. Pour promouvoir l'appui aux approches nouvelles et créatrices, le Haut Commissaire a alloué la somme supplémentaire de 20 millions de dollars E.-U. à l'initiative du HCR « capital pour les solutions » en 2015. En 2014, cette initiative a fourni une expertise technique et des ressources supplémentaires à 19 opérations de pays ; elle a continué à soutenir ces 19 opérations et en a aidé deux autres en plus cette année.

12. En République démocratique du Congo et en Zambie, les fonds de « capital pour les solutions » ont aidé à financer respectivement le rapatriement en cours de quelque 12 000 anciens réfugiés angolais et ont contribué à l'intégration sur place prévue de 10 000 autres personnes. Ces investissements ont clôturé le projet en faveur des réfugiés angolais prévu pour 2016. Au Somaliland, un investissement relativement modique a permis à l'Organisation d'expérimenter l'intégration des zones d'installation informelles dans les systèmes de fourniture de services nationaux, y compris dans l'éducation et l'eau et l'assainissement, approche qui est à présent développée afin d'être utilisée dans les zones de retour du centre-sud de la Somalie. Au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Malaisie et au Tadjikistan, l'argent de « capital pour les solutions » a soutenu les actions visant à informer les personnes concernées sur les processus administratifs permettant de lutter contre le risque d'apatriodie. Les programmes se concentrent sur le renforcement des capacités des institutions nationales et des ONG à assurer la poursuite des opérations à la suite de la réduction de la participation directe du HCR.

13. Dans d'autres cas, les fonds de « capital pour les solutions » ont servi à préparer les personnes relevant de la compétence du HCR à des solutions futures, quelles qu'elles soient. Au Niger, les fonds ont aidé les nomades à maintenir leurs moyens de subsistance, notamment l'élevage, pendant l'asile, tandis que le projet du Burkina Faso a instauré une chaîne de valeur des produits laitiers dans les zones qui accueillent des réfugiés, assurant l'intégration des réfugiés maliens en tant que fournisseurs de lait et soutenant ainsi le développement de moyens de subsistance viables qui seront transférables au Mali une fois que les conditions seront propices au retour librement consenti. Au Sri Lanka, un projet à l'origine axé sur les moyens de subsistance évolue de manière à apporter un appui aux déplacés internes sur les questions de logement, de terres et de biens, tandis que le projet « capital pour les solutions » au Cameroun aide les villages d'accueil par des projets communautaires et d'infrastructure ciblés, en coordination étroite avec les gouvernements régionaux et les acteurs du développement. Les fonds de « capital pour les solutions » ont aussi permis aux opérations de tester de nouvelles approches axées sur les solutions. Par exemple, la « *Graduation Approach* » (approche de progression pour sortir de l'extrême pauvreté) visant à mettre en place des moyens de subsistance durables, empruntée au contexte du développement, a été expérimentée au Costa Rica et en Équateur, où le HCR utilise l'argent de « capital pour les solutions » pour permettre aux réfugiés de participer à l'économie et de devenir autosuffisants, condition préalable à leur intégration locale conformément aux plans de développement nationaux. La *Graduation Approach* est

⁴ Le Groupe directeur pour les solutions est un réseau pluridisciplinaire composé de personnel compétent du Siège appartenant à la Division de l'appui et de la gestion des programmes, à la Division de la protection internationale et à la Division des relations extérieures. Il cherche à promouvoir les évolutions politiques et les changements institutionnels nécessaires pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre efficaces de stratégies en matière de solutions.

également intégrée à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et d'emploi du Costa Rica, afin de garantir sa durabilité à long terme. Cette intégration est assurée en ancrant les différentes phases du processus de progression pour la sortie de l'extrême pauvreté (évaluation de la vulnérabilité, assistance économique, encadrement, appui psychosocial, formation, aide à l'insertion sur le marché du travail et à l'emploi à titre indépendant par des microcrédits) dans les institutions nationales et les ministères.

14. Bien qu'elles soient variées, ces initiatives ont un objectif commun : mettre les droits, la dignité et l'autosuffisance des réfugiés au premier plan de l'action humanitaire. À cet égard, « capital pour les solutions » et d'autres actions axées sur les solutions trouvent un appui tout prêt dans des initiatives plus étendues – depuis la *Politique sur les alternatives aux camps*⁵ jusqu'à la *Stratégie globale pour les moyens de subsistance*⁶ et à la protection fondée sur la communauté⁷ en passant par le *Cadre de protection des enfants*⁸, plus ancien, et la Stratégie d'éducation 2012-2016⁹ – qui soutiennent la planification à long terme fondée sur les partenariats et permettent aux réfugiés de mener une vie productive.

15. Aspect crucial, ces approches ainsi que d'autres, comme l'intégration des services d'éducation et de santé destinés aux réfugiés dans les systèmes nationaux, peuvent être très bénéfiques à la fois pour les communautés de réfugiés et celles d'accueil, quelle que soit la durée du séjour des réfugiés dans le pays et indépendamment de la question des solutions. Les réfugiés qui sont capables de rester indépendants et de développer leurs qualifications et leurs moyens de subsistance en exil seront mieux préparés pour saisir les opportunités de solutions lorsqu'elles se présenteront. Comme le fait observer la *Politique sur les alternatives aux camps*, « [l]es réfugiés qui ont maintenu leur indépendance, conservé leurs compétences et développé des moyens d'existence viables seront plus résilients et plus à même de surmonter des défis futurs que s'ils ont passé des années à dépendre de l'assistance humanitaire, quelles que soient les solutions qui sont disponibles par la suite¹⁰. »

IV. Partenariats

16. Bien que ces nouvelles approches soient prometteuses, le HCR et ses partenaires continuent à insister sur les interconnexions existant entre les solutions durables et les processus politiques, humanitaires et de développement plus larges. La volonté politique en particulier s'avère cruciale, car le HCR ne peut remplir son mandat consistant à trouver des « solutions permanentes » aux crises de déplacement sans la participation active des gouvernements concernés. Si l'Organisation peut aider à déclencher de telles dynamiques,

⁵ *Politique du HCR sur les alternatives aux camps*, UNHCR/HCP/2014/9, 22 juillet 2014, disponible à l'adresse : <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=548950164>

⁶ HCR, *Stratégie globale pour les moyens de subsistance : Une stratégie du HCR pour 2014-2018*, disponible à l'adresse : www.unhcr.fr/54e4b5159.pdf

⁷ HCR, *Protection fondée sur la communauté*, EC/64/SC/CRP.14, 4 juin 2013, disponible à l'adresse : <http://www.unhcr.fr/51d415309.html>

⁸ HCR, *Cadre de protection des enfants*, 26 juin 2012, disponible à l'adresse : <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=512de8842>

⁹ HCR, *2012-2016 Education Strategy*, 28 février 2012, disponible en anglais uniquement à l'adresse : www.refworld.org/docid/4f4cd9812.html

¹⁰ *Politique du HCR sur les alternatives aux camps*, UNHCR/HCP/2014/9, 22 juillet 2014, disponible à l'adresse : <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=548950164>

seuls les États ont les moyens et assument la responsabilité ultime de résoudre les situations existantes et d'éviter que les situations d'urgence futures ne deviennent des crises prolongées¹¹.

17. Au niveau national, le HCR travaille étroitement avec ses partenaires gouvernementaux afin de résoudre des situations de longue date, y compris en soutenant des décisions politiques hardies visant à concrétiser des solutions. Des décisions, telles que celle prise par le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie de délivrer quelque 162 000 certificats de naturalisation à d'anciens réfugiés burundais et aux personnes à leur charge, soulignent l'importance et le caractère prometteur de ce type de mesures adoptées par les États.

18. Le HCR s'attache aussi avec les gouvernements à promouvoir des conditions qui soient propices à d'éventuelles solutions. L'amélioration de la qualité de vie des populations déplacées, ainsi que le fait de faciliter la gestion indépendante des ménages et la participation communautaire, restent l'une des priorités de l'Organisation. À cette fin, le HCR œuvre en partenariat avec les gouvernements au niveau local et national à l'intégration des personnes relevant de sa compétence dans les services et les systèmes publics, ainsi que dans les plans de développement. Au Ghana, les réfugiés togolais ont été admis dans le système national d'assurance santé dans les mêmes conditions que les Ghanéens ; en Équateur, les activités relatives aux moyens de subsistance sont menées en partenariat avec le Secrétariat national pour la formation et l'Institut national pour l'intégration économique. Le HCR a également travaillé avec les États afin de soutenir l'intégration des populations déplacées dans les opérations nationales de recensement, les évaluations de la richesse, les stratégies de réduction de la pauvreté et autres processus nationaux.

19. Les communautés hôtes, tous les niveaux du gouvernement et les institutions nationales de la société civile sont les mieux placés pour œuvrer à l'intégration des réfugiés, des déplacés internes, des rapatriés et des apatrides dans les structures et les systèmes nationaux existants. La prise en compte de ces populations, y compris en tant que contributeurs potentiels au développement national, peut présenter des avantages et aussi aider à éviter les distorsions pouvant être produites par des interventions humanitaires et de développement parallèles et non coordonnées.

20. En Ouganda, le HCR joue le rôle de catalyseur, avec le Gouvernement, le coordonnateur résident des Nations Unies et autres parties prenantes, dans l'élaboration d'un programme de résilience et d'autosuffisance ancré dans la région qui inclut les réfugiés aux côtés des communautés hôtes. Par conséquent, les réfugiés ont été intégrés au Plan de développement national de l'Ouganda, ainsi qu'au Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Bien qu'elle ne soit pas une « solution » en soi, cette planification inclusive représente clairement une étape vers des solutions.

21. En Turquie, le Gouvernement a amendé la législation sur le travail de sorte que de nombreux réfugiés ont désormais le droit de demander un permis de travail. Le HCR continue à travailler étroitement avec le Gouvernement afin de permettre aux réfugiés d'avoir accès au marché du travail, de démarrer leur propre entreprise et d'accumuler des actifs. Favoriser ainsi l'autosuffisance des réfugiés permet à ces derniers d'apporter une contribution aux communautés hôtes tant qu'ils restent dans leur pays d'asile, et les aide aussi à se préparer aux solutions qui se présenteront, quelles qu'elles soient. En effet, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a récemment observé qu'« [i]l est judicieux, sur le plan tant économique que social, d'octroyer le droit de travailler aux demandeurs d'asile et de

¹¹ Voir T. Alexander Aleinikoff & Stephen Poellet, *The Responsibility to Solve: The International Community and Protracted Refugee Situations*, 55 Vir. J. of Int'l Law 195 (2014).

permettre l'accès des réfugiés au marché du travail.¹² » Cette démarche est également judicieuse dans une perspective de solutions durables. Car les réfugiés qui sont en mesure de reprendre leur vie et leurs moyens de subsistance en exil sont mieux à même et plus susceptibles de rentrer dans leur pays d'origine lorsque les conditions de sécurité le permettent.

22. Outre le travail bilatéral avec les gouvernements hôtes, le HCR continue à privilégier les approches régionales. Ces approches peuvent promouvoir les solutions à apporter aux situations de déplacement de longue date et, en facilitant l'établissement d'une vie stable, peuvent contribuer à la sécurité régionale.

23. S'inspirant des enseignements retirés de la Stratégie de solutions pour les réfugiés Afghans¹³ et des opérations de cessation pour les Angolais, les Libériens et les Rwandais, le HCR travaille avec les partenaires régionaux à la recherche de solutions pour les Somaliens déplacés à travers les Engagements d'Addis-Abeba en faveur des réfugiés somaliens¹⁴ et l'Initiative globale pour les réfugiés somaliens¹⁵. Ensemble, ces mesures favorisent une collaboration plus étroite et des interventions plus ciblées à l'intérieur de la Somalie et dans les pays qui accueillent des réfugiés. Les arrangements régionaux qui soutiennent la liberté de circulation et la mobilité de la main-d'œuvre pour les réfugiés, comme ceux actuellement en place dans les États du *Mercado Común del Sur* (Mercosur) et dans la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), représentent également des évolutions importantes en matière de solutions.

24. Outre la volonté politique, la participation active de la communauté du développement est de plus en plus reconnue comme étant un élément essentiel de la recherche de solutions durables. En l'absence d'une telle participation, les personnes relevant de la compétence du HCR risquent d'être exclues des diverses avancées obtenues grâce aux progrès nationaux, régionaux et internationaux. Reconnaissant cet état de fait, le HCR a de plus en plus cherché à relier son travail sur les solutions aux programmes de développement plus larges, avec l'appui encourageant des acteurs du développement. Le partenariat entre le HCR et la Banque mondiale, par exemple, a produit des résultats concrets, notamment la préparation de trois études régionales conjointes sur le déplacement forcé, qui ont été suivies par l'instauration de facilités financières pour la région des Grands Lacs (100 millions de dollars E.-U.) et dans la Corne de l'Afrique (150 millions de dollars E.-U.). Soutenus par ces programmes, les Gouvernements de la République-Unie de Tanzanie et de la République démocratique du Congo contractent respectivement des prêts de 27 et 50 millions de dollars E.-U. pour l'intégration des Tanzaniens nouvellement naturalisés (anciens réfugiés burundais) et l'appui aux déplacés internes.

25. D'autres partenaires s'attachent à intégrer les personnes déplacées dans leurs programmes de développement. L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) travaille en partenariat avec le HCR afin d'aider les réfugiés et les communautés hôtes au Burkina Faso, en Jordanie, au Myanmar, en Ouganda et en Zambie, ainsi qu'au Kosovo

¹² Voir Résolution 1994 (2014), *Les réfugiés et le droit au travail*. L'Assemblée a en outre souligné que « [I]l coûte supporté par l'Etat sera à l'évidence moindre si les demandeurs d'asile et les réfugiés occupent un emploi plutôt que de dépendre de l'aide de l'Etat. L'emploi favorise également la cohésion de la société en encourageant et en renforçant les contacts entre les réfugiés, les demandeurs d'asile et la population locale. », disponible à l'adresse : <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-en.asp?fileid=20893&lang=fr>

¹³ HCR, *Update on the Solutions Strategy for Afghan Refugees*, septembre 2012, disponible en anglais uniquement, à l'adresse : www.refworld.org/docid/511e470e2.html

¹⁴ Voir *Addis Ababa Commitment towards Somali Refugees*, 20 août 2014, disponible en anglais uniquement à l'adresse : www.unhcr.org/540dac2c6.html

¹⁵ Voir (en anglais) www.unhcr.org/pages/527b8f7d6.html

(S/RES/1244 (1999)¹⁶. De même, en Colombie, le partenariat du HCR avec le PNUD a été source de progrès dans plusieurs domaines, y compris dans la législation foncière communautaire et l'accès au logement. Le secteur privé joue aussi un rôle important : par exemple, le Centre du commerce international a signé un accord avec le HCR afin d'améliorer les perspectives économiques et d'emploi des réfugiés, en particulier des femmes et des jeunes.

26. Au niveau global, l'Alliance pour les solutions¹⁷ reste un outil important permettant aux pays hôtes et à d'autres d'agir en partenariat pour soutenir le travail de recherche de solutions novatrices, et former des coalitions afin d'empêcher que des situations de déplacement ne deviennent des situations prolongées. En 2015, l'Alliance pour les solutions s'est dotée d'un secrétariat à temps plein pour renforcer son travail de plaidoyer et son appui aux processus multilatéraux pertinents.

27. L'an dernier, l'Alliance a entamé le processus de constitution de groupes thématiques nationaux pour des situations nationales ou régionales spécifiques. En Zambie, où le groupe consultatif national de l'Alliance pour les solutions est coprésidé par le Gouvernement, des passeports et des permis de résidence permanente ont commencé à être distribués aux anciens Angolais et des lopins de terre ont été alloués dans les zones où les anciens réfugiés ont pu s'installer avec les Zambiens. L'Alliance a récemment lancé un groupe somalien à Nairobi, avec un atelier hébergé par la Banque mondiale, qui aidera à établir des liens entre les activités de l'Alliance et le travail de développement en cours dans le cadre du Pacte du *New Deal* pour la Somalie. Lors de la prochaine table ronde de l'Alliance, de nouveaux groupes nationaux seront créés et mis en relation avec les groupes de travail thématiques, notamment avec un groupe de gestion des données et de la performance, et un groupe sur l'engagement du secteur privé.

V. Conclusion

28. Il existe un besoin criant de solutions aux situations de déplacement à long terme. Il est inacceptable que des dizaines de millions de personnes soient contraintes de vivre dans l'incertitude pendant des années, voire des décennies. Le but du système humanitaire, au-delà de l'apport d'une assistance vitale immédiate, doit être d'aider les personnes déplacées de force à reprendre leur vie dès que les circonstances le permettent.

29. Ces prochaines années, le HCR travaillera avec ses partenaires afin de promouvoir la mise en place de solutions pour les personnes relevant de sa compétence, notamment :

- en s'engageant auprès des États et des partenaires nationaux et multilatéraux afin d'identifier des possibilités de solutions et d'explorer des approches régionales permettant de mettre fin aux déplacements ;
- en aidant le Comité exécutif à envisager l'adoption d'une conclusion sur l'autosuffisance dans une perspective de solutions ;

¹⁶ Les références au Kosovo doivent s'entendre dans le contexte de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité (1999).

¹⁷ Lancée en 2014, l'Alliance pour les solutions est un réseau de divers acteurs représentant les États affectés et les États hôtes, les autorités locales, les agences humanitaires et de développement, les institutions financières internationales, les donateurs, la société civile, le secteur privé, les universitaires et autres. Elle cherche à promouvoir et à permettre la transition des personnes déplacées vers plus d'autosuffisance et de résilience et vers un développement plus durable. Vous trouverez davantage d'informations à l'adresse : www.solutionsalliance.org/

- en plaidant pour que l'apport de solutions aux situations prolongées soit inscrit à l'ordre du jour du Sommet humanitaire mondial qui doit se tenir à Istanbul et en demandant instamment aux parties de s'engager conjointement à tenter de résoudre ce problème ;
- en travaillant avec les États et autres instances concernées afin que le déplacement figure à l'ordre du jour du développement et que les réfugiés, les déplacés internes, les rapatriés et les apatrides soient intégrés aux plans de développement, aux stratégies de réduction de la pauvreté et autres processus de planification nationaux durables, y compris aux données statistiques et aux recensements nationaux ;
- en collaborant à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable de l'après-2015 de la communauté internationale, lorsqu'ils auront été adoptés, afin de garantir que les personnes déplacées de force et apatrides ne soient pas oubliées ou laissées de côté.
